



1

CHARTRE DU BENEVOLE

La 86^{ème} semaine fédérale internationale de cyclotourisme se tiendra à Orléans du 3 au 10 août 2025.

La charte du bénévole fixe les engagements réciproques entre la commission d'organisation de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme (COSFIC) et chacun des bénévoles.

Elle définit l'ensemble des modalités pratiques

Y adhérer, c'est s'engager à son respect et à son application, pour la réussite de l'organisation.

LE BENEVOLE

Issu des associations cyclotouristes et du milieu associatif de proximité, rattaché à l'une des commissions de la COSFIC, le bénévole peut être de 3 types :

1. « l'occasionnel » : assure une mission ponctuelle (de 1 à 3 journées de contribution), en particulier sur les points d'accueil,
2. « le bénévole de la semaine » : est chargé du bon fonctionnement - totalement ou partiellement pendant la semaine - des différents postes nécessaires à l'organisation,
3. « le bénévole de l'organisation » : aucune notion de durée n'est prise en compte, les tâches dévolues à ce bénévole se situant en amont, pendant et en aval de la semaine fédérale. Ces tâches ont trait à la préparation, l'installation, la mise en œuvre et la remise en état de l'évènement.

Participer à l'organisation de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme, sans être venu rechercher un quelconque profit personnel, contribue à son succès et montre la force collective du bénévolat.

INSCRIPTION

Le bénévole fait connaître sa candidature via le flyer dédié « Recherchons bénévoles » qu'il communique, soit par courrier à SFIC 2025 Maison des sports 1240 rue de la Bergeresse 45160 OLIVET, soit par courriel sf2025.benevoles@gmail.com, soit par inscription sur le site web de la SFIC <https://sf2025-orleans.fr> "Rejoignez-nous/Devenir bénévole".

Il précise ses intérêts pour une - ou plusieurs - des commissions : Inscriptions/Accueil, Animation et activités, Camping/Hébergement, Communication, Fléchage circuits, Finances, Handicap, Logistique & Intendance, Partenariat, Permanence & ventes diverses, Restauration, Sécurité et environnement.

Dès communication de la candidature, la commission Bénévoles accuse réception de celle-ci, et saisit dès que possible les coordonnées et souhaits du bénévole sous l'application Qo-ézion.

FORMATION

Pour conforter les bénévoles dans leurs tâches, des formations sont mises en œuvre :

- Formation à la maîtrise des logiciels Qo-ézion, Njuko, Weezpay...,
- Formation des accompagnateurs des cyclo-découvertes et des excursions,
- Formation aux techniques de fléchage,
- Formation à la sécurité routière,
- Formation aux techniques des services de brasserie,
- etc...

AFFECTATION DES BENEVOLES

Dès la mise en service du logiciel Qo-ézion, les bénévoles seront invités à se positionner - via cette application - sur les tâches tracées dans les plannings, journée par journée.

La commission Bénévoles apportera son soutien aux bénévoles au niveau des saisies, et arbitrera – le cas échéant – les choix de l'ensemble des bénévoles, avec le concours des responsables des autres commissions, afin de couvrir l'ensemble des missions.

DOTATION VESTIMENTAIRE DES BENEVOLES

Chaque bénévole reçoit une dotation vestimentaire d'un tee-shirt, dotation portée à 3 tee-shirts pour les « bénévole de la semaine » et « bénévole de l'organisation ».

HEBERGEMENT DES BENEVOLES

Les « bénévoles de la semaine » résidant à plus de 25 kilomètres du village fédéral bénéficient - s'ils le souhaitent – d'un hébergement à titre gracieux sur un emplacement du camping fédéral ou dans un hébergement collectif.

MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RESTAURATION DES BENEVOLES

Le bracelet du bénévole (porte-monnaie électronique) sera chargé pour ses frais de restauration et de boisson (sauf cas particulier), en fonction de la durée quotidienne de sa mission et du positionnement de celle-ci dans la journée.

Les cas particuliers – notamment en dehors de la période de la semaine fédérale du 3 au 10 août 2025 - sont à traiter entre le président, le trésorier et le responsable de la commission concernée.

MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES BENEVOLES

Concernant les frais de déplacement, le bénévole peut :

- Se faire rembourser ses frais au tarif de 0,32€ par kilomètre, après validation de ceux-ci par le responsable de commission, et le trésorier et/ou le président de la COSFIC,
- Faire don de ses frais au COSFIC (CERFA à établir par la commission Finances pour les services fiscaux).

A chaque fois que cela est possible, le covoiturage et les modes de déplacement doux sont à privilégier.

Il n'est pas pris en compte de frais de déplacement pour les bénévoles intervenant sur le village fédéral, le camping fédéral ou les points d'accueil pendant la durée de la semaine fédérale.

Les cas particuliers – notamment en dehors de la période de la semaine fédérale du 3 au 10 août 2025 - sont à traiter entre le président, le trésorier et le responsable de la commission concernée.

AUTRES POINTS

Le bénévole occasionnel FFVélo et hors FVélo pourra randonner sur les parcours de la SFIC en dehors de son temps de bénévolat.

Les activités des bénévoles sont couvertes par les assurances souscrites par la commission d'organisation de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme 2025 auprès de l'assureur fédéral.

Toutefois, de manière à être couvert par l'assurance fédérale dans sa pratique cyclotouristique, il convient que le bénévole qui randonne sur 1 ou plusieurs journées souscrive une inscription, soit à la semaine, soit à la journée, selon son choix de pratique.